

COMP, LPR, vie étudiante, rapport Jouzel... les annonces de Sylvie Retailleau à France Universités

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°261931 - Publié le 26/08/2022 à 15:27

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 29/08/2022 à 09:51



Sylvie Retailleau lors de la soirée de l'université d'été de France Universités le 25/08/2022 - © Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- « Nous mettrons en place dès 2023, et nous allons même commencer avant la fin 2022, les premiers contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels qui mettent les établissements au centre et intègrent une évaluation a posteriori solide et donc un travail avec le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).
- La planification ne pourra se faire sans clarifier le positionnement de l'ensemble des acteurs de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche). Je veux renforcer et articuler le rôle des établissements d'ESR, particulièrement les universités, tout comme les organismes nationaux de recherche de façon complémentaire et cohérente.
- Les premiers textes qui simplifient certains objets de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), d'autres viendront, sont en cours de publication ou le seront avant la fin 2022 pour être opérationnels dès l'année 2023, notamment pour le processus de repyramide, de Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), d'attribution de CPJ (Chaire de professeur junior).
- Pour favoriser un égal accès à l'enseignement supérieur, il n'y a pas de baguette magique, mais je souhaite que nous poursuivions et amplifions une politique en faveur de la mobilité territoriale étudiante. (...) Il est important de mener une politique en faveur d'un développement équilibré des formations sur l'ensemble du territoire et de jouer sur la diversité et la complémentarité de tous vos établissements.

- Pour alimenter notre réflexion sur le bien-être et la vie étudiante, plus particulièrement sur les bourses à critères sociaux, ainsi que les schémas directeurs de la vie étudiante, une concertation sur la vie étudiante rassemblant l'ensemble des acteurs d'un territoire aura lieu cet automne. Je reviendrai vers vous en septembre pour en dessiner les contours et le format.
- À la suite de la remise du rapport Jouzel, un colloque, réalisé en collaboration avec France Université, aura lieu les 20 et 21/10 à l'Université de Bordeaux, pour identifier les actions concertées et concrètes à lancer rapidement sur le volet de la formation au développement durable. »

Telles sont les principales annonces de [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR, lors de la soirée de l'université d'été de France Universités, organisée à l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales) le 25/08/2022.

Renouveler la méthode

« Je crois d'abord en une méthode renouvelée, qui favorise ce dialogue de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour jouer tout son rôle dans les échanges à venir sur des sujets qui sont primordiaux, encore plus aujourd'hui. Cette méthode s'attachera pour chaque établissement à simplifier les procédures, à assouplir les contraintes et à favoriser les initiatives, à chaque niveau, à chaque relais, aussi au niveau des recteurs.



Simplifier les procédures,
assouplir les contraintes et
favoriser les initiatives »

Cette méthode privilégiera la planification pluriannuelle. Je crois profondément que seule une vision à long terme permet véritablement de donner du sens, de la compréhension et de s'approprier, de mener pleinement les projets tout en responsabilisant davantage tous les acteurs. Ce dernier point de responsabilisation des acteurs est majeur, représente vraiment un changement de paradigme et un retour aux valeurs cardinales d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous permettra de garder une place majeure dans le paysage Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation) international. »

Renforcer l'autonomie

« Pour parvenir au positionnement de chacun des acteurs, il faut renforcer l'autonomie de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette autonomie devra peut-être être redéfinie, pour voir comment aller plus loin, mais surtout en faisant une réelle confiance aux équipes de terrain. Cette autonomie doit d'abord rimer avec responsabilisation et professionnalisation, ainsi qu'une certaine gouvernance, que vous devez définir, et qui se traduira par le déploiement d'un projet d'établissement ambitieux mais aussi cohérent avec les moyens affectés.

Nous avons obtenu dans la loi de finances 2023 un premier budget pour mettre en place ces contrats d'objectifs et de moyens. À nous de démontrer leur pertinence. Il faut aussi simplifier les fonctions de pilotage, d'animation et de gestion des laboratoires en lien avec nos partenaires, les organismes nationaux de recherche, et donc clarifier là aussi le rôle des acteurs dans le domaine de l'innovation ainsi que les relations à l'international.

Il faut réaliser cela non seulement au sein de la stratégie développée au niveau de l'État, que vous pouvez déployer chacun au niveau international, avec des choix pertinents, mais aussi dans la façon de mener ses relations internationales avec l'ensemble des acteurs. Il nous faut aussi promouvoir le pilotage de grands programmes nationaux en cohérence avec la politique nationale et européenne. »

Clarifier le positionnement des acteurs

« Le temps est venu, nous y sommes prêts, de positionner au mieux l'ensemble des acteurs, de leur donner des mandats clairs et des marges de manœuvre et de leur faire réellement confiance pour engager les actions nécessaires.

Je souhaite favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un cadre que nous allons essayer de dépeindre comme clair et compréhensible pour tous. Cela veut dire pas seulement pour nous mais aussi pour les acteurs internes, nos étudiants qui doivent toujours être au centre de nos préoccupations dans l'enseignement, pour nos chercheurs mais aussi pour l'extérieur, l'international et tous nos partenaires socio-économiques et de la société civile. Nous devons encore plus aujourd'hui tourner notre regard vers l'extérieur.

Je souhaite repositionner le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme le lieu d'élaboration de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du pilotage de l'ensemble de ces acteurs. Si nous voulons faire évoluer les choses, il faut toujours mieux commencer par soi-même.



Repositionner le ministère »

Je ne souhaite pas un ministère seulement gestionnaire, je veux un ministère acteur, moteur, à vos côtés et en interface avec un grand nombre de ministères. Je pense que la notion d'interministériel est importante. »

Renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

« Nous devons évidemment nous mettre en capacité de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. C'est une vocation, une vision partagée, une mission de service public, une mesure renforçant le pacte républicain et un levier pour mieux préparer l'avenir de tous nos étudiants et de toutes nos étudiantes.

Aucun jeune ne doit avoir l'impression d'être enfermé dans son territoire, mais aucun jeune désireux d'étudier près de chez lui, à son rythme, ne doit se sentir empêché. Faire réussir nos étudiants et nos étudiantes, continuer à travailler sur le premier cycle reste un de nos objectifs prioritaires.

Je porterai une attention toute particulière à l'accompagnement de l'orientation des étudiants, et cela dès le secondaire, en travaillant en lien fort avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en particulier dans le cadre de l'amélioration continue de Parcoursup, mais aussi l'accompagnement et l'orientation de nos étudiants de premier cycle qui doit conduire soit à des poursuites d'études, soit à une insertion professionnelle, associée à une formation tout au long de la vie que je souhaite fortement renforcer.

Assurer une bonne orientation et une bonne intégration dans cette filière est un gage de réussite, une notion que nous devons probablement prendre le temps de redéfinir. »

Concertation sur la vie étudiante : « La réflexion doit être globale et intégrer toutes les composantes »

« La concertation devra démarrer dès le mois d'octobre avec les acteurs des territoires, vos établissements et les étudiants.

La réflexion doit être globale et intégrer toutes les composantes de la vie étudiante, les aides sociales, avec cette réforme des bourses, mais aussi la santé, avec un focus particulier sur la santé mentale de nos étudiants, le logement, la lutte contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes), la restauration, partout, et aussi l'accès au sport et à la culture. »

Intégrer les enjeux de transition écologique

« Je suis, comme vous, particulièrement attaché à ce que la transition écologique et énergétique soit intégrée comme un élément saillant de la formation, de la recherche, mais aussi des pratiques du monde universitaire. Nous devons pleinement nous en saisir pour anticiper ces transformations durables, sensibiliser mais aussi former les étudiants aux métiers dits verts, de demain, et montrer l'exemple en faisant de notre ministère et de vos établissements d'enseignement supérieur et de recherche des acteurs majeurs et actifs de la transition écologique et énergétique.

L'ensemble des sujets que vous abordez lors de cette université d'été pour repenser les missions et surtout la place des établissements dans leur écosystème doivent être effectivement travaillés. Nous serons présents à vos côtés, en particulier dans le cadre d'un travail interministériel sur la planification écologique piloté par la Première ministre, autour d'axes non seulement liés à la recherche mais aussi aux bonnes pratiques et à notre patrimoine mobilier. »

« Mettons-nous au niveau des attentes de notre jeunesse et de nos concitoyens »

« Le budget 2023 sera plus important que celui de 2022. C'est une chance que nous devons saisir pour continuer. Mettons-nous au niveau des attentes de notre jeunesse et de nos concitoyens pour répondre à ces défis qui sont devant nous, qui sont déjà malheureusement au sein de l'époque actuelle et qui tracent l'avenir de notre pays et plus largement de notre futur.

Les solutions ne sont pas simples et demandent un temps long, un calendrier raisonné et raisonnable. Les solutions que nous devons apporter devront être discutées et partagées et ce dialogue devra exister aussi bien concernant les grandes lignes politiques à construire ensemble, mais aussi leur mise en œuvre opérationnelle dont vous êtes les acteurs principaux. Je compte sur vous pour travailler ensemble les retours des lignes politiques et des lignes de mise en œuvre.

Nous avons tant à faire, nous avons à le faire ensemble, guidés par nos missions de service public et l'intérêt des étudiants et de notre société. »



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Janvier 2021 - mai 2022	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Décembre 2018 - mai 2022	France Universités Membre de la CP2U
Mai 2016 - décembre 2018	Université Paris-Sud (Paris 11) Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
Depuis 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)
1992 - 2001	Université Paris-Sud (Paris 11) Maitresse de conférences

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
-------------	--------------------------------------------------------------------------------

1989 - 1989

Université Paris-Sud (Paris 11)

Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - M&j le 25/05/2022 à 15:06



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Président : Manuel Tunon de Lara Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Guillaume Gellé• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - M&j le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »